

Fin des tarifs réglementés de vente

Nouvelles demandes d'intégration au groupement d'achat 2020



Contexte

La Loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat a supprimé dès le 1er janvier 2020 les tarifs réglementés de vente (TRV) pour certains abonnés.

Décryptage de l'extinction programmée des TRV : [disponible ici](#)

Le SEHV a proposé aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux et aux Syndicats mixtes fermés et mixtes ouverts, dont le siège est situé en Haute-Vienne qui ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés de vente, de leur ouvrir le groupement d'achat d'électricité dont il est le coordonnateur.

Période de fourniture du marché : Du 01/01/2021 au 31/12/2022

Lots concernés : Points de livraison d'éclairage public et tarif « Bleu » pour les bâtiments et autres usages dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA

Cas 1 : la structure adhère déjà au groupement

Si la structure adhère déjà au groupement d'achat d'énergies du SEHV pour la période 2020-2022, mais que, n'étant plus éligible aux TRV elle souhaite intégrer aussi les lots concernés pour 2021-2022, **elle doit fournir au plus tard début juin 2020 :**

- **Une décision/délibération :** [modèle ici](#)
- **Un mandat :** [modèle ici](#)

Cas 2 : nouvel adhérent

Pour une nouvelle adhésion, **la structure doit fournir au plus tard début juin 2020 :**

- **Convention constitutive :** [ici](#)
- **Acte d'adhésion :** [ici](#)
- **Une décision/délibération :** [modèle ici](#)
- **Un mandat :** [modèle ici](#)

Lien direct vers la plateforme de saisie

La collecte des documents administratifs d'adhésion ainsi que le recensement des sites à intégrer au groupement, se font via une plateforme Internet. Attention, identifiant et mot de passe vous sont transmis directement par mail après manifestation d'intérêt (l'email de bienvenue contient vos codes et notamment votre mot de passe provisoire qu'il convient de modifier à la 1^{ère} connexion).

- **Lien direct :** <https://sehv.waika.mcma-solutions.com/#/pieces-download>

Le SEHV reste à votre écoute

N'hésitez pas à nous contacter :
Séverine CASSAT
severine.cassat@sehv.fr

Simon GUILHEM
simon.guilhem@sehv.fr

